

MODALITÉS D'AFFICHAGE ASSOCIATIF DANS LES ABRIBUS DE LA VILLE

DÉCEMBRE 2021

À PROPOS DES ESPACES D'AFFICHAGE PROPOSÉS

- 42 abribus.
- Maillage complet du territoire (ligne de bus 184, 186, 187, 286 et 396).
- Capacité d'affichage par abribus : 12 affiches format A4 portrait.



Vous retrouverez les espaces d'affichage directement sur les vitres des arrêts de bus.

CARACTÉRISTIQUES DES AFFICHES À FOURNIR PAR LES ASSOCIATIONS

- Format A4 portrait impératif (couleur ou N&B, au choix).
- 42 exemplaires imprimés fournis par l'association
Lieu de dépôt : à l'accueil unique, il est nécessaire de remplir le cahier de dépôt.
- Horaires d'ouverture : 8h30 à 12h et 13h30 à 17h, du lundi au vendredi. Jusqu'à 19h30 le mardi et de 9h à 12h, le 1er samedi de chaque mois.
- Jour de dépôt : le vendredi, 20 jours avant la date de l'évènement ou la date d'affichage souhaitée.

Seules les affiches conformes à la réglementation en vigueur seront diffusées. Pour rappel : les affiches doivent identifier leurs auteurs, l'éditeur ou l'imprimeur ; les informations portant atteinte à l'ordre public par leur caractère notamment raciste, injurieux, dégradant, sexuel ou en lien avec les opinions politiques ne sont pas affichées.

MODALITÉS D'AFFICHAGE

- Pose effectuée par un agent de la ville, le lundi tous les 15 jours.
- Durée d'affichage :
 - 15 jours pour les affiches liées à un évènement
 - 1 mois pour les affiches sans date (sous réserve de l'espace disponible)
- Diffusion sur la totalité du réseau (pas de ciblage géographique possible des abribus)
- En cas d'encombrement :
 - les affiches liées à un évènement seront prioritaires
 - les affiches seront traitées par ordre d'arrivée dans la limite de la capacité d'affichage (rappel : 12 affiches format A4 portrait maximum)

Toutes affiches déposées en retard, en nombre insuffisant ou ne respectant pas la réglementation en vigueur précitée, ne seront pas acceptées.

Contact Relations Publiques : 01 49 84 57 51 - relationspubliques@fresnes94.fr